



MPOX - VARIOLE SIMIENNE

Résumé des recommandations vaccinales :



- en **pré-exposition** des personnes à risque d'exposition : 2 doses espacées de minimum 28 jours ;
- en **post-exposition** des contacts à risque : 2 doses dans les 4 jours après le contact à risque (14 max) ;
- les vaccinations s'effectuent en **structures dédiées** (sur notre cartographie ou sur santé.fr).

La vaccination contre la variole était obligatoire jusqu'au début des années 1980. Depuis, l'immunité des populations a progressivement diminué, favorisant l'apparition de nouvelles épidémies telle que celle du Mpx au printemps 2022. La stratégie mise en place dans le cadre de l'épidémie de 2022 (clade 2) est toujours en vigueur et sera adaptée si nécessaire vis-à-vis du clade 1 (DGS-urgent 2024-12 du 16/08/24).

PRÉVENTION DE L'INFECTION

Éducation du patient

Sexo-safe, monkeypok-info-service (site internet et numéro vert 0.801.90.80.69) et site du COREB



Connaissance des modes de **transmission** : lors de contacts rapprochés (dont les rapports sexuels, même protégés), par le contact de la peau ou des muqueuses avec les boutons ou croûtes d'une personne infectée. Mais aussi lors de partage de linge, ustensile de toilette, vaisselle, sextoxy...



Connaissance des **symptômes** : boutons, fièvre, ganglions, maux de gorges/de tête, douleurs musculaires, fatigue... Ces symptômes varient : il est important de s'auto-examiner régulièrement. En cas de symptômes, contacter le 15 ou son médecin traitant.

Recommandations vaccinales : pré-exposition

Vaccination des personnes à très haut risque d'exposition :

- Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (**HSH**) et les personnes **trans** ayant des partenaires multiples ;
- Les **travailleurs et travailleuses du sexe**.

Et aussi :

- Les **femmes partenaires** occasionnelles ou **partageant** le même lieu de vie que des personnes à très haut risque d'exposition ;
- Les **professionnels** des lieux de consommation sexuelle ;
- Au cas par cas pour les **professionnels de santé** amenés à prendre en charge les personnes malades.

immunocompétents **non vaccinés** (dont les VIH+ taux CD4 >200/mm3)

2 doses espacées de min. 28 jours

immunodéprimés

3 doses espacées chacune de min. 28 jours

immunocompétents **vaccinés avant 1980** avec un vaccin de 1ère génération

1 dose

si une **infection Mpx** survient **après** la 1ère dose

pas de seconde vaccination

si une **infection Mpx** survient **avant** la 1ère dose

pas de vaccination

Informations dans le calendrier vaccinal et l'avis HAS du 06/10/22



CONDUITE À TENIR AUTOUR D'UN CAS

Dès l'apparition d'un cas

Documents de référence portant sur la gestion des cas sur le site du Ministère de la Santé



Déclaration des cas confirmés et probables à l'ARS Cerfa 12554-03 à envoyer à ars33-alerte@ars.sante.fr (cf notice d'aide au remplissage).



Isolement du malade jusqu'à disparition des dernières croûtes, soit environ 3 semaines.

Recommandations vaccinales : post-exposition

Informations dans le calendrier vaccinal et définitions et conduite à tenir de SpF



Vaccination des contacts à risque*, dans les 4 jours après la date du 1er contact à risque (max 14 jours après).

2 doses espacées de min. 28 jours (3 si immunodéprimés, 1 si déjà vacciné avant 1980) sauf femmes allaitantes/enceintes, enfants de moins de 18 ans et nouveaux nés (un avis spécialisé est recommandé dans ces cas).

*contacts à risque (Mpx) : toute personne ayant eu un contact non protégé sans notion de durée avec la peau lésée ou les fluides biologiques d'un cas probable ou confirmé symptomatique, quelles que soient les circonstances y compris rapport sexuel, actes de soin médical ou paramédical, ou ayant eu un contact physique indirect par le partage d'ustensiles de toilette, ou le contact avec des textiles (vêtements, linge de bain, literie) ou de la vaisselle sale utilisés par le cas probable ou confirmé symptomatique (SpF).



 nouveau

Imvanex®

indication chez les adultes

Dernières livraisons en 2023.

Vaccins Imvanex et Jynneos interchangeables : la seconde dose de vaccin peut être réalisée avec un vaccin différent de celui utilisé pour l'injection de la première dose.

Jynneos®

indication chez les personnes de 18 ans et +

Vaccin autorisé par la FDA (États-Unis d'Amérique) : arrêté du 09/07/22 autorisant son importation et stockage par l'Agence Nationale de Santé Publique.

Caractéristiques communes :

Description du produit : vaccins antivarioliques de 3ème génération, vivants viraux modifiés atténués non réplicatifs, de Bavarian Nordic A/S Danemark autorisés dans traitement prophylactique contre la variole du singe (arrêté du 09/07/22).

Réception des vaccins en PUI : vérification de la conformité des vaccins (en cas de non conformité, ils sont placés en quarantaine à -80°C) et transmission à SpF du formulaire de procès-verbal de réception en intégrant la référence de l'Ordre De Transport.

Température de conservation* : entre -80°C±10°C puis entre 2-8°C pendant 8 semaines au maximum, dans la limite de la durée de conservation autorisée (le passage en réfrigérateur implique obligatoirement le réétiquetage des boîtes et des flacons). La date de péremption n'étant pas mentionnée sur les flacons Jynneos®, les flacons doivent impérativement être conservés dans leur boîte ou réétiquetés dès qu'ils sont sortis de la boîte.

Délai de conservation : selon l'AMM en vigueur du vaccin Imvanex, qui s'applique également au vaccin Jynneos, les vaccins se conservent entre -20°C ± 5°C pendant 3 ans, à -50°C ± 10°C pendant 5 ans ou à -80°C ± 10°C pendant 5 à 9 ans selon les lots.

Destruction : aucune destruction n'est autorisée sauf via une demande de SpF (prolongation des dates de péremption possible).

Administration : sous-cutanée, de préférence dans le haut du bras (gauge < 23). | **Co-administration** à éviter avec les autres vaccins* et les d'immunoglobulines, y compris le VIG (Vaccinia Immune Globulin, Laboratoire Emergent BioSolutions).

Contre-indications : hypersensibilité à l'un des composants du vaccin ou aux résidus présents à l'état de traces (protéines de poulet, benzonase, gentamicine et ciprofloxacine).

Traçabilité des vaccinations : obligatoire sur le portail Démat Social. | **Traçabilité des vaccins** : obligatoire sur e-dispostock.

* Les dates de péremption à prendre en compte sont celles du courrier SpF du 05/08/24, et non les dates mentionnées sur les boîtes qui ont été réétiquetées. Les péremptions mentionnées sur l'étiquette ne sont plus valables en raison de l'harmonisation des dates de péremption entre la FDA et l'EMA.

**Tous les vaccins peuvent être administrés le même jour ou à n'importe quel intervalle à l'exception des vaccins vivants viraux qui doivent être administrés le même jour ou à 4 semaines d'intervalle.

POUR EN SAVOIR PLUS



Informations pour le grand public

- **Vaccination-info-service version grand public** : pages dédiées aux maladies à prévention vaccinale, dont Mpox ;
- **Sexo-safe** : site d'information pour les hommes (cis, trans) ayant des relations sexuelles avec des hommes ;
- **Monkeypox-info-service** : numéro vert 0.801.90.80.69, liveChat, FAQ ;
- **Santé.fr** : trouver un lieu de vaccination ;
- **OMEDIT NA vaccination** : trouver un lieu de vaccination ;
- **Santé publique France** : affiches (nombreuses traductions) ;
- **ANSM** : note d'information sur les vaccins ;
- **Ministère de la Santé** : FAQ → informations générales, que faire en cas de contact à risque, prise en charge médicale, vaccination,



Informations pour les professionnels

- **Boîte à outils OMEDIT NA vaccination** : mémos et jeux dédiés aux maladies à prévention vaccinale, dont Mpox ;
- **Vaccination-info-service version professionnelle** : pages dédiées aux maladies à prévention vaccinale, dont Mpox ;
- **Ministère de la Santé** : documents de référence → COREB (prélèvement, diagnostic dermatologique, prise en charge du patient, fiche d'information pour le patient), fiches pour professionnels de santé, Cerfa pour la DO, liste des tests validés par le CNR, stratégie diagnostique, prise en charge en médecine de 1er recours, ... ;
- **Santé publique France** : définitions et conduites à tenir (20/04/23) ; procédure à destination des PUI 08/09/22, courrier d'information relatif aux durées de conservation 05/08/24 (procédure et courrier disponibles pour les PUI concernées sur demande à vaccination@omedit-nag.fr) ;
- **ANSM** : note d'information sur les vaccins.



Réglementation et politiques vaccinales

- **Calendrier vaccinal de l'année en cours** : le document de référence précisant les recommandations vaccinales, dont Mpox ;
- **DGS-urgent** : recommandations vaccinales actualisées selon les épidémies en cours, dont le 2024-12 ;
- **CORRUS** : reporting obligatoire des vaccinations et guide utilisateur (documents sur demande à vaccination@omedit-nag.fr).



Données scientifiques

- **Santé publique France** : données épidémiologiques et cliniques, bulletin spécial du 16/08/24.



Évaluations des recommandations vaccinales et des vaccins

- **HAS** : saisine en cours (réponse attendue début septembre 2024) actualisation de la doctrine vaccinale contre les orthopoxvirus (03/01/23), doctrine vaccinale contre les orthopoxvirus (08/12/22).